

LA RÉUNION : UN PRISONNIER S'ÉVADE DE LA PRISON DU

Christopher François, un jeune homme condamné à 5 ans de prison pour sa participation aux casses du "gang à la meuleuse", s'est évadé dans la nuit. Il purgeait sa peine. Il aurait été aidé par un complice. Il est, depuis, activement recherché.



[caption id="attachment_24978" align="alignleft" width="300"]

Le centre d

(Crédits photo: Le JIR)[/caption]

Le détenu, âgé de 22 ans, savait ce qu'il faisait. Il savait où aller et il savait qu'un complice avait bien travaillé pour lui. Tout avait été réglé, "certainement grâce à l'arrimage", explique une source proche de l'enquête à nos confrères du Journal de l'Ile de La Réunion.

Incarcéré dans le quartier haut aussi appelé "quartier à responsabilité", Christopher François bénéficiait de conditions de détention aménagées. Les détenus sont des détenus en qui on a confiance", confirme une source interne.

Le jeune homme a d'abord scié les barreaux donnant dans sa salle de bain. Après être sorti de sa cellule, selon les constatations réalisées sur place, il a ensuite lui avait préparé le terrain au coupe-boulon en découpant les mailles de ce grillage. Christopher François s'est ensuite fait la belle en escaladant le mur d'enceinte syndical. Il s'est depuis évanoui dans la nature.

Libérable en 2018

Il semblerait que les caméras de vidéo-surveillance du domaine pénitentiaire n'aient pas fonctionné. Elles sont programmées pour se déclencher au moment où une personne franchit une barrière. Les barrières n'ont pas été déclenchées. Après cette éviction, les syndicats pénitentiaires dénoncent le manque de moyens qui entraînerait également beaucoup de problèmes, notamment des téléphones portables ou de zamal (bangué) à l'intérieur de la prison.

L'homme faisait partie d'un gang qui s'en était pris à plusieurs établissements comme des restaurants dont ils attaquaient le coffre-fort avec du matériel électrique. Nicolas Goisnard, Le JIR

]